

PROTECTION DES ANIMAUX

Grille arrière pour tous les véhicules de transport d'animaux à onglons

Pierre-André Cordonier

Désormais tous les véhicules transportant des animaux à onglons sans exception devront être équipés d'une grille de fermeture à l'arrière.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a levé toute possibilité de dérogation à l'obligation de poser une grille de fermeture à l'arrière de tous les véhicules utilisés pour le transport de bovins, de porcs, de moutons et de chèvres. Cette disposition s'applique à tous les moyens de transport d'animaux à onglons, indépendamment de la manière dont est conçu le hayon et/ou la rampe du véhicule.

Jusqu'à aujourd'hui, les moyens de transport au ras du sol pouvaient bénéficier d'une exception. Celle-ci a été supprimée. Une décision qui coïncide avec l'entrée en vigueur cette année de la dernière révision de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), mais qui fait l'objet d'une réflexion au sein de l'OSAV depuis plusieurs années.

Les constructeurs ont exploité la brèche

Contacté par Agri, l'OSAV a indiqué que la base légale ne donnait pas la compétence d'établir des exceptions. Au départ, les remorques au ras du sol étaient un exemple qui pouvait donner matière à interprétation. «Avec les années, les



Un exemple de grille arrière pour un véhicule de transport à deux étages destiné aux porcs.

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX (PSA)



Un véhicule de transport pour le gros bétail et les porcs avec sa grille arrière. La loi ne donne droit à aucune exception.

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX (PSA)

constructeurs ont exploité cette brèche et ont construit de plus en plus de modèles qui diffèrent du modèle de base.»

La gestion des exceptions devenait difficile, poursuit l'office. «C'est la raison pour laquelle, un avis de droit a été demandé, pour savoir exactement ce que l'Ordonnance entendait par «grille de fermeture». Les conclusions disaient que quel que soit le modèle, avec ou sans rampes, une grille de fermeture en plus de la porte, devait être installée.»

L'OSAV a ainsi mis à jour sa *Fiche thématique Protection des animaux. Grille de fermeture à l'arrière des moyens de transport – réalisations conformes à la législation* en juin dernier.

Comme il s'agit d'un avis de droit sur l'article 165, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance de 2008, et donc non lié à une modification de cet article, la suppression de toute exception dans la pratique est immédiate.

Coûts supplémentaires pour les agriculteurs

Pour Michel Baudet, importateur et concessionnaire de machines agricoles à Grolley (FR), cette décision impliquera encore des coûts supplémentaires pour les agriculteurs, «alors que cette exigence n'existe pas chez nos concurrents européens, pour ne pas parler des pays du Mercosur». L'entrepreneur importe des bétailières au ras du sol et leur

adaptation à la législation suisse pourrait coûter de 1000 à 2000 francs, selon une première évaluation. «Il est peu probable que l'on puisse absorber ce coût dans les prix actuels des véhicules», poursuit Michel Baudet, qui estime que les risques d'accident dû à l'absence d'une grille à l'arrière des bétailières au ras du sol bien conçues sont extrêmement faibles.

Décharger en toute tranquillité

L'objectif de cette grille de fermeture est de réduire le risque de blessures pour les animaux et les personnes, car elle retient les animaux lors de l'ouverture du hayon. Grâce à la présence de cette grille, la

rampe et, si nécessaire, la protection latérale peuvent être préparées en toute tranquillité, puis les animaux peuvent être déchargés avec ménagement et de manière adéquate», peut-on lire dans la fiche thématique. Grâce à cette grille, l'espace peut également être aéré en ouvrant l'arrière du véhicule de transport sans que les animaux puissent s'échapper. La grille doit être constituée d'au moins deux éléments, des planches ou des barres solides qui sont fixées à différentes hauteurs, par exemple. Les bandes en plastique ou en textile ne remplissent pas les exigences énumérées dans la fiche thématique, tout comme l'utilisation d'une barre ou planche unique.

La grille doit être conçue de façon à ce que les animaux ne puissent pas s'échapper lorsque le hayon est ouvert et elle doit résister à la forte pression exercée par le bétail sans se plier.

Les animaux ne doivent pas pouvoir l'ouvrir eux-mêmes ni passer sous ou entre les éléments de fermeture ni sauter par-dessus. Le risque de blessure doit être réduit au minimum et l'espace intérieur doit rester visible lorsque la grille est fermée (pas de portes ni de parois fermées).

SUR LE WEB

www.blv.admin.ch > Animaux > Transport et commerce > Transport d'animaux > Exigences.

NUTRITION

Adapter les rations alimentaires en fonction de la réponse des animaux

Plusieurs biais interviennent dans le calcul de la valeur nutritive des rations alimentaires.

Les valeurs nutritives des aliments et des fourrages sont introduites dans des logiciels d'alimentation qui disent tout sur le rationnement, les compléments et les performances prévues. Mais il faut garder à l'esprit que les résultats peuvent être biaisés à plusieurs niveaux. Ainsi, la valeur exacte d'une ration est en réalité très difficile à calculer. La valeur nutritive de la ration est une estimation qui doit donc être adaptée en fonction des réponses des animaux.

Différents biais interviennent au niveau des fourrages et aliments déjà. L'échantillonnage devrait être représentatif de l'ensemble du lot disponible. Or l'état, l'emballage et la durée d'acheminement du matériel au laboratoire peuvent influencer les teneurs (ensilages, fourrages frais).

Ensuite, au niveau des teneurs en nutriments qui peuvent être analysées par diffé-



La valeur nutritive de la ration est une estimation.

AGROSOCPE

rentes méthodes. Le plus fréquemment, elles sont estimées par spectrométrie dans le proche infrarouge (NIRS). C'est une méthode rapide et économique, mais qui requiert un calibrage en rapport avec le fourrage à analyser afin d'obtenir des valeurs réalistes. Une description du fourrage est indispensable au laboratoire pour le choix de la calibration à considérer. Des écarts interviennent également au niveau de la digestibilité de la matière organique (dMO) et de la matière azotée qui sont générale-

ment prédites avec des équations. Les valeurs diffèrent en comparaison avec les valeurs obtenues par essai *in vivo*. Des écarts de plusieurs points sont possibles selon les particularités des fourrages.

Etude sur des moutons

La valeur nutritive des fourrages (NEL, NEV, PAIE) est calculée à partir des teneurs analysées et des digestibilités considérées pour un fourrage distribué seul. Elle peut donc être différente dans le cas de fourrages distribués ensemble.

La vache est aussi à prendre en considération. Ses particularités (rumination et grandeur de la panse) et tout l'écosystème microbien contenu dans sa panse (bactéries, protozoaires et autres champignons) réagissent différemment en fonction du substrat offert par la ration.

Enfin, des biais sont possibles au niveau de la valeur nutritive de la ration. Celle-ci est la somme des valeurs pondérées des différents constituants, mais aussi des interactions entre les éléments de la ration qui ne sont généralement pas connues.

Une série de déterminations de digestibilité menée à Agroscope Posieux avec des moutons a montré que la dMO d'un fourrage distribué seul ou associé à un autre peut varier de plus de 4 points (ce qui correspond à environ 0,4 MJ NEL/kg matière sèche). De façon générale, la dMO des fourrages était la plus élevée lorsque leurs parts représentaient les 80% des associations (les résultats de ces essais seront publiés dans la revue *Recherche agro-nomique suisse* de juillet).

YVES ARRIGO, AGROSOCPE

Brèves

Le prix des porcs de boucherie chute à 3,90 francs

La chute de 20 centimes à 3,90 francs que connaît actuellement le prix des porcs de boucherie est retentissante et douloureuse. Très faible, la demande ne parvient pas à absorber les disponibilités. Selon les transformateurs, cette baisse de prix va pousser les détaillants à proposer d'importants rabais sur la viande de porc. Le marché du gros bétail d'égal manque actuellement de dynamisme, mais le prix de 8,80 francs pour les animaux AQ de classe T3 livrés à l'abattoir reste stable. Les commandes sont faibles. Le marché est cependant équilibré, car l'offre se révèle, elle aussi, peu importante. Sur les marchés publics, ce sont avant tout les génisses qui sont très prisées. Leur prix hebdomadaire est même surpayé. L'offre en vaches reste très limitée. En Suisse orientale, plus de vaches qu'annoncées se retrouvent sur le marché en raison de la sécheresse. Leur prix hebdomadaire est payé dans son intégralité, tandis que celui des animaux destinés à la finition est surpayé. Sur les marchés publics, les prix hebdomadaires de toutes les vaches font l'objet de surenchères importantes. Les acheteurs recherchent en premier lieu celles qui présentent une forte couverture, voire qui sont exagérément grasses. Le prix des veaux d'égal de classe T3 livrés à l'abattoir baisse lui aussi de 20 centimes à 14,20 francs, soit un bon prix pour la saison.

USP

Vache mère Suisse progresse

Les programmes de marque de Vache mère Suisse poursuivent leur croissance. Pendant les cinq premiers mois de 2018, le nombre d'animaux inclus dans les programmes de marque de Vache mère Suisse a augmenté de 2000 animaux (+5%). Les perspectives sont jugées très bonnes pour le reste de l'année. La viande de qualité provenant d'élevages allaitants continue d'être très appréciée. Natura-veal promet le plus grand potentiel de croissance. De la mi-juin à la mi-octobre, la catégorie T3 bénéficie d'un prix minimal de 17 francs par kilo de poids mort. Cette saison, la Coop pourrait vendre plus de Natura-veal que jusqu'à présent.

SP